

CR Conseil d'école du 19/11/2013

Mme DAVOUST, Déléguée de l'éducation nationale, excusée.

Mme GUILLON, directrice adjointe du VAL, excusée.

1) Organigramme.

Cet organigramme rappelle non seulement les différents intervenants de l'établissement, mais aussi les effectifs des différentes classes.

Il est également précisé les différents programmes d'accompagnement individuel.

A la lecture de l'organigramme, on constate une grande stabilité des effectifs d'une année sur l'autre. L'école accueille cette année 257 enfants, 83 en classes maternelles et 174 en classes élémentaires. Cette stabilité dans le temps s'observe aussi au travers des effectifs enseignants et accompagnants.

Cette année, maintien de Mr Thibaut FOURNIER, professeur des écoles, à mi temps sur la PSM.

De plus, arrivée de Mme Violaine GUYOT sur la classe de CE1 et de Mme DOPPLER les jeudi et vendredi en GSM.

La décision est prise d'afficher l'organigramme de l'école sur les panneaux extérieurs.

2) Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur inclut les directives de l'inspection académique des hauts de seine, la fiche du savoir vivre ensemble à l'école et une annexe validée par le conseil d'école.

Cette annexe rappelle l'usage des écharpes interdit à l'école, l'interdiction des confiseries dans l'établissement sauf occasions spécifiques autorisées par l'enseignant, la confiscation immédiate et temporaire des cartes à jouer et des ballons en cas d'incidents.

Interdiction également des appareils électroniques et de l'apport de tout autre objet n'entrant pas dans le champ des apprentissages scolaires.

Ces documents sont consultables dans le cahier de correspondance de chacun.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité par 21 votes en faveur, aucun vote défavorable ni absentions.

3) Fonctionnement de la BCD.

NOM DU RESPONSABLE NON TROUVÉ SUR ORGANIGRAMME

La BCD doit ouvrir à la fin du mois ou début décembre. Elle concernera les enfants de la grande section maternelle au CM2. En terme d'équipement, la salle dispose de 15 postes informatiques.

Sont référencés plus de 1200 ouvrages.

Cette structure multifonctionnelle a pour objet de fonctionner comme une bibliothèque moderne, permettant l'accession à la culture et à la lecture via des temps sur place ou

l'emprunt d'ouvrage, l'initiation aux systèmes internationaux de recherche bibliographiques (selon la méthode de DIWAY), l'ouverture au multimédia et notamment les logiciels classiques (power point...).

La salle sera ouverte sur les temps de récréation mais aussi pendant les pauses méridiennes dès lors que des animateurs du VAL ont été autorisés à pouvoir en assurer la surveillance. La BCD doit s'inscrire dans le projet pédagogique, en lien avec les professeurs avec lesquels est élaboré un planning d'accueil des élèves. Ainsi, chaque professeur disposera de 2 créneaux par semaine au cours desquels 20 élèves (10 par classe et 2 classes admises en même temps) auront accès à la BCD. L'accès à la salle ne se fera pas obligatoirement en compagnie de l'enseignant référent.

Les parents d'élèves expriment le désir de pouvoir délivrer aux enfants et autres parents une documentation résumant le mode de fonctionnement de la BCD et son règlement, le responsable de la BCD donne son accord pour la création d'une fiche..

Le responsable renouvelle son accord pour recevoir des dons de livres (en bon état) et de dictionnaires.

Se pose également la question d'une fonction ludothèque concernant la salle.

Enfin, chacun souligne sa grande satisfaction de pouvoir offrir cette structure éducative aux enfants, et est à ce titre est proposée une inauguration publique et festive de la BCD.

4) Projets périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires

Mr Roulet précise en préambule que le sujet n'abordera pas la question des rythmes scolaires à proprement parler mais celui des TAP (Temps d'activités périscolaires).

En effet, il nous rappelle que les rythmes avaient déjà été discutés au cours du conseil d'école précédent, tels que montrés sur l'annexe jointe.

Simplement faut il préciser que la pause se produit à 17h sur la période des TAP qui s'étalent de 15h45 à 18h45.

Nous est également rappelé que la philosophie générale de la réforme vise à améliorer les apprentissages des enfants, en favorisant le « Mieux apprendre », « la détente » et « la réduction du stress », notamment...

En ce qui concerne les horaires, les enfants pourront être récupérés à 15h45 ou 17h ou après 18h.

Pour le moment, de nombreuses discussions ont été engagées, faisant participer le VAL, les services municipaux (Mme LIMOGES et Mme LAURENT COGNET) et Mr ROULET, la dernière réunion ayant eu lieu vendredi 15/11/13.

Plusieurs idées paraissent émerger, tant dans le contenu des activités que dans les lieux à disposition.

Ainsi sont évoqués pèle mêle des activités éducatives, artistiques, sportives, culturelles, qui pourraient avoir lieu dans des structures à proximité (Centre culturel HAUSMAN, gymnase Armand SILVESTRE...) ou au sein de l'établissement. A ce titre, l'accès à la salle informatique semble pouvoir se dessiner en plus des 5 salles mutualisées entre le VAL et l'EN déjà prévues.

Paraît également pouvoir se dessiner une «forme d'autonomie» à travers des projets locaux éducatifs plus ciblés via «le contrat pédagogique et éducatif local» (désolé, je ne me souviens plus du nom précis).

Est précisé également que les activités seront proposées en roulement et ne seront pas nécessairement reproductibles d'une école sur l'autre.

Cependant, quand sont abordées les questions de l'avancée des projets et de leur faisabilité, les réponses à disposition de la mairie restent courtes. En effet, le projet global des TAP tel que discuté jusqu'à présent au cours des réunions précédentes est évalué à 3 millions d'euros, sans que soit organisé ou contractualisé quoi que ce soit pour le moment.

Si les principaux intervenants dépendraient du VAL, la question quant à l'intervention de personnel de l'éducation nationale demandeurs de participation ne paraît pas encore arbitrée. De plus, quand est abordé le positionnement de la municipalité quant à la réalisation de la réforme, nous sommes informés que le député maire de COURBEVOIE a signé une pétition en compagnie de 50 autres parlementaires visant à refuser cette réforme. Toutefois, la municipalité s'est engagée à commencer l'application de la réforme pour 2014, date qui pour le moment ne paraît pas pouvoir être repoussée. Il est signalé que sur la ville de PUTEAUX, le projet serait repoussé pour 2015 mais nous n'obtenons pas une réponse claire quant à cette information.

La place de l'étude sur les TAP n'est pour le moment pas claire, on ne sait pas si ce temps continuera ou non.

En tout état de cause, la question du financement reste posée, et la mise en place du projet demandera probablement une participation financière progressive aux familles. Est néanmoins précisé qu'aucun enfant ne pourra pas rester sur les TAP si sa famille ne peut payer.

En conclusion, rien n'est planifié ni contractualisé pour le moment, de nombreuses questions restent en suspens, tous les parents sont invités à nous rendre à la réunion du 30 novembre sur l'espace CARPEAUX moyennant une inscription préalable pour en savoir davantage.

Nous insistons également sur le rythme des réunions préalables à augmenter compte tenu de la proximité de la mise en œuvre de la réforme.

Une rencontre avec l'équipe du VAL doit pouvoir être planifiée très rapidement, si possible avant les vacances scolaires, Mr ROULET donne son assentiment et contactera le nouveau directeur du VAL dès sa prise de fonction début décembre.

5) Communication école/famille

Ce point est rapidement abordé compte tenu du programme particulièrement chargé de ce conseil.

Nous soulevons le projet de la mise en place d'un blog qui pourrait permettre une facilitation des informations délivrés à l'école et aux familles, et qui pourraient permettre d'améliorer l'interface de communication représentée par les parents d'élèves, Mr ROULET semble d'accord pour la mise en place mais qu'il ne s'en occupera pas. Il rappelle sa disponibilité ainsi que celles des professeurs et l'existence du cahier de correspondance comme interface de communication.

6) Entrée/sortie école

Ce sujet concerne l'architecture de sortie de l'école, et notamment des modalités de sortie et/ou d'entrée quand l'accès par le parc des couronnes est fermé pour cause d'intempéries/neige...

Un projet de mise en place d'une sortie via la cour de l'école avait été discuté, moyennant l'assemblage d'un « cordon de sécurité » avec des barrières dans cette même cour.

Après discussion, l'idée ne fait pas l'unanimité.

Est alors discuté l'aménagement de la sortie via la rue Leon BOURGAIN. L'éclairage va être amélioré, Mr ROULET va également faire la demande de la présence de 2 agents municipaux pouvant assurer la sortie de l'école. Une correspondance va également être envoyée aux familles afin que les sorties après 18h se fassent uniquement via cette sortie.

Pour le futur, une demande de faisabilité d'aménagement de la sortie par le jardin, parallèle à la rue Léon BOURGAIN, débouchant sur le Bd SAINT DENIS et protégée par des barrières, va être faite. Mr ROULET va appeler Mme RADENAC afin qu'une délégation de parents puisse la rencontrer pour appuyer la demande de travaux.

7) Travaux divers

Est abordée rapidement la situation du rapprochement des écoles MERMOZ et DAUDET, projet pour le moment non programmé. En conséquence, le projet de remplacement de l'école MERMOZ n'est pas d'actualité, et ne le sera pas avant quelques années.

Se pose dès lors la question de l'aménagement des toilettes, dont les travaux sont programmés sur le budget 2015.

Les parents d'élèves se font l'écho des difficultés rencontrés par les petits qui se font embêter par les grands aux toilettes lors de la pause méridienne.

Les parents d'élève soulèvent la question de la surveillance des enfants par le VAL sur cette période, question qui sera abordée avec l'équipe lors de la rencontre programmée en décembre. Cette réunion est d'autant plus nécessaire que les représentants du VAL ne sont jamais présents lors des conseils ce qui est source de confusion et de mésentente alors que chacun est en accord avec le contenu, la forme et la réalisation du projet pédagogique.

8) Calendrier évènementiel

Gros programme évènementiel à court et moyen terme :

- Participation au téléthon via une vente d'objets le 6 décembre.
- Semaine du 9 au 12 décembre, « fête du livre ». L'école sera ouverte aux parents accompagnant les enfants en élémentaire pour accéder à la vente. Des parents pourront également être présents pour participer à la vente.
- Projet d'un tournoi d'échec supervisé par Mr ROULET.

- Projet de décoration de NOËL sur les grilles de l'école.
- Sortie du journal de l'école, format papier, pour NOEL, supervisé par Mme BONTEMPS.
- Projet artistique sur le pavillon des INDES, classe de CM2 supervisée par Mr LASBRONIAS.
- Projet Kapla.
- Rappel du projet de classe verte de mai 2014 avec la classe de Mme RIGAUD.